

Filière à thème

SECTION MUSIQUE-ÉTUDES SUR SÉLECTION

Les enseignements humanistes occupent une place majeure dans les formations d'ingénieurs du groupe INSA. Les langues vivantes, les sciences humaines, la communication, le sport ou encore la connaissance de l'entreprise représentent 20% des enseignements. Afin de former des profils toujours plus sensibles au monde qui les entoure, l'INSA Rouen propose également 5 filières thématiques en parallèle de ses 9 spécialités scientifiques : danse-études, sport-études, image-études, théâtre-études et musique-études.

PRÉSENTATION

La section musique-études est divisée en trois entités :

- section musique-études chœur
- section musique-études instrument
- section musique-étude virtuose, permettant aux étudiants de la section musique-études instrument de bénéficier d'une scolarité aménagée

Les chanteurs et musiciens sont encadrés par des professionnels à l'INSA Rouen ou dans les structures pouvant les accueillir : conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional [CRC, CRD et CRR], clubs et associations.



PÉDAGOGIE

L'étudiant intègre la section musique-études dès la 1^{re} année de son cursus. En 4^e ou 5^e année, lui est proposé une individualisation de parcours afin de rendre sa formation d'ingénieur compatible avec les échéances artistiques. Pour ce faire, une convention tripartite est signée entre l'étudiant, le directeur des études et le responsable de la section. Un report d'admission et une interruption ponctuelle de scolarité peuvent par exemple être envisagés. Les étudiants de la section musique-études virtuose ont quant à eux la possibilité de planifier leurs études sur une durée supérieure à 5 ans.

Deux concerts sont organisés chaque année : le 1^{er} en décembre avec un répertoire libre et le 2^e en mai sur un thème défini.

- section musique-études chœur : elle compte 45 choristes faisant ou non partie de la section musique-études. Les répétitions ont lieu tout au long de l'année universitaire, le mercredi de 20h30 à 22h à l'INSA Rouen.
- section musique-études instrument : elle est suivie dans un établissement tierce tel qu'un conservatoire, un club ou une association dispensant un enseignement musical

PRÉREQUIS/ADMISSION

- Section musique-études chœur : ouverte aux étudiants et personnels de l'INSA Rouen et aux étudiants des universités environnantes. Il est possible de faire partie de ce chœur hors section musique-études.
- Section musique-études instrument : elle est ouverte aux étudiants ayant au minimum 5 ans de pratique récente. Une fois la candidature validée par le responsable de section, le dossier est transmis, pour attribution d'une place, dans un établissement tierce (conservatoire, club ou association) dans lequel l'étudiant pourra suivre les enseignements. L'admission définitive dans cette section est conditionnée par la réussite au concours d'entrée dans l'établissement tierce choisi par l'étudiant.